

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

**Date de révision:** 1er juin 2023      **Date de publication précédente:** 25 septembre 2020      **No de fiche:** 108A-22

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**
**1.1. Identificateur de produit**

601 Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (Aérosol)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**Utilisations identifiées pertinentes:** Lubrifiant au pétrole.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**Société:**

 A.W. CHESTERTON COMPANY  
 860 Salem Street  
 Groveland, MA 01834-1507, USA  
 Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
 (Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
 Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
 Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
 Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)
**Fournisseur:**

 Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
 Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

 24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
 Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
 Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH**

 Gaz comprimé, H280  
 Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

**2.1.2. Informations supplémentaires**

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH**
**Pictogrammes de danger:**

**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:** H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence:** P301/310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P410/403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3. Autres dangers**

Aucun

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités*	70-80	64742-52-5	Asp. Tox. 1, H304
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl	0,1-0,5	39464-69-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Autres Ingrédients:

Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	5-10	108419-35-8	Non classé
--	------	-------------	------------

\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346. Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion:</b>	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Protection des premiers secours:</b>	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Ne pas ingérer. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire. La concentration élevée des vapeurs peut causer l'irritation des yeux et du système respiratoire, les maux de tête et les vertiges. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Brouillard d'huile, minérale	SO	5
Dioxyde de carbone	5000	9000
	STEL:	
	30000	54000
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl	SO	SO
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13*	SO	SO

\*\*Limite recommandé par Chesterton , 8 h : 50 ppm, 10 mg/m<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique.

**Gants de protection:** Au besoin, porter des gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton\*, néoprène ou nitrile).  
\*Marque déposée de DuPont.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes protectrices

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide de faible viscosité	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	ambré	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	16,8 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C
<b>Odeur</b>	légère odeur de pétrole	<b>Solubilité dans l'eau</b>	légèrement soluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	220 °C	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,9 kg/l, produit seulement
<b>% volatil (par volume)</b>	9%, produit seulement	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas applicable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	< 1%
<b>Point éclair</b>	144 °C, produit seulement	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

La soude caustique, les oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.**Toxicité aiguë -****Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	DL50, rat	> 5000

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 2000 mg/kg, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	DL50, lapin	> 3160 mg/kg

**Par inhalation:** La concentration élevée des vapeurs peut causer l'irritation des yeux et du système respiratoire, les maux de tête et les vertiges.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l (brouillard) estimé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	< 0,5 / 8,0, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Peut provoquer une irritation légère des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	< 15 / 110, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	Irritation des yeux	Légèrement irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: Selon les données obtenues de produits similaires, ne sensibilise pas la peau. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: n'a produit aucun signe d'irritation cutanée ou de réaction de sensibilisation cutanée dans un test de sensibilisation répétée (HRIPT) des volontaires humains.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: cette substance n'est pas considérée comme étant mutagène et présente un potentiel de développement de tumeurs négatif, selon les résultats du test d'Ames modifié, avec un indice mutagène inférieur à 1,0. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: devrait être non mutagène sur la base de données concernant des produits similaires.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13, DSENO maternelle, rat: 500 mg/kg/jour; DSENO sur le développement, rat: 2500 mg/kg/jour.

**STOT - exposition unique:**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13, DSENO, Étude subchronique par voie orale de 90 jours, rat: 500 mg/kg/jour.

**Danger par aspiration:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Autres informations:**

Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: les données disponibles indiquent que ce produit ne présente pas une toxicité aiguë. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (algues, basé sur des données provenant de produits similaires).

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: 31% biodégradation (OECD 301F, 28 jours). Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: censé se biodégrader lentement dans le sol et l'eau. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: la bioaccumulation est possible. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide de faible viscosité. Légèrement soluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: les quantités importantes peuvent pénétrer le sol et contaminer les eaux souterraines. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13 anticipation d'une grande affinité pour l'absorption par les sols et les sédiments.

**12.5. Autres effets néfastes**

Aucun

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les aérosols dans un lieu approuvé. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN1950

**TMD:** UN1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**OACI:** Aerosols, Non-Flammable

**IMDG:** Aerosols

**RID:** Aerosols, *asphyxiant*

**TMD:** Aerosols, *non-flammable*

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 2.2

**TMD:** 2.2

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EmS. F-D, S-U, Expédié en Quantités Limitées

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Gaz comprimé, H280 (SGH 3)	Sur la base des composants et données d'essais
Aérosol 3, H229 (SGH > 3)	Sur la base des composants
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304	Sur la base des composants et données d'essais

**Mentions H pertinentes:** H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 1er juin 2023

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 4.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.